

(N° 264.)

SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 29 JUILLET 1924

Rapport de la Commission des Finances, chargée d'examiner le Projet de Loi domaniale.

*(Voir les n^{os} 394, 422 et les Ann. parl. de la Chambre des Représentants,
séance du 25 juillet 1924.)*

Présents : MM. le baron DE MÉVIUS, président-rapporteur;
DE CLERCQ et VAN OVERBERGH.

MADAME, MESSIEURS,

Tout en se demandant si le prix de 5,300,000 francs pour près de 48 ares, rue de Namur et rue de l'Arsenal, à Bruxelles, susceptible d'être élargie et de rendre possible la construction de nombreux immeubles sur cette rue améliorée, n'est pas très en dessous de la valeur réelle de ces terrains, votre Commission ne peut que vous proposer l'adoption du Projet qui vous est soumis.

Le Président-Rapporteur,
Baron DE MÉVIUS.